Doubs

Déploiement de la fibre optique : on en est où dans le Grand Besançon ?

L'Arcep a condamné Orange à une amende de 26 millions d'euros en novembre dernier. L'Autorité de régulation des télécoms estime que l'opérateur n'a pas tenu ses engagements en matière de déploiement de la fibre optique. L'occasion de faire le point dans l'agglomération bisontine, où les travaux ont pris beaucoup de retard.

C'est une sanction record : le 8 novembre dernier, l'Autorité de régulation des télécoms (Arcep) a fait savoir qu'elle infligeait à Orange une amende de 26 millions d'euros pour non-respect de ses engagements.

En ligne de mire, le calendrier du déploiement de la fibre dans les zones dites AMII - ces zones moyennement denses où l'État a lancé il y a plus de dix ans un « appel à manifestation d'intention d'investissement » et dans lesquelles les opérateurs se sont portés volontaires pour installer la fibre à leurs frais. Orange a immédiatement contesté cette décision.

L'engagement d'Orange

L'affaire, quoi qu'il en soit, rappelle que l'opérateur a des obligations. En 2018, il s'était notamment engagé à rendre 100 % des locaux de la zone AMII raccordables fin 2022.

Un engagement qui n'a pas été tenu. Au niveau national, le taux est actuellement d'environ 88 %.

Le Gratteris et ses 180 habitants, raccordés à 100%

Et il est encore plus bas dans le périmètre de Grand Besançon Métropole où intervient Orange (soit les 53 communes qui composaient l'agglomération avant son extension en 2017*, exception faite de Planoise qui dépend de l'opérateur Free).

Le taux dans l'agglomération est de 73 %, selon les relevés de la Communauté urbaine fin octobre - selon Orange, le taux de logements éligibles était de 80 % au 1er décembre.

« Inertie »

Toujours selon les données de GBM, les situations varient d'une commune à l'autre.

Si près de 70 % d'entre elles ont un taux raccordable supérieur à 85 %, une seule affiche à l'heure actuelle un taux de 100 % (il s'agit du Gratteris, soit 180 habitants). Trois autres bénéficient d'une couverture de plus de 99 % (Audeux, Novillars et Tallenay) mais cinq ont un taux inférieur à 70 % : Mazerolles-le-Salin, la moins bien lotie avec 48,6 %, Pugey (58 %), Morre (62,4 %), Osselle-Routelle (63 %) et Besançon (66,8 %) - Orange, de son côté, annonce un taux de logements éligibles de 76 % dans la capitale comtoise.

Bref, une couverture variable. Et des usagers souvent excédés par l'attente. Les élus, eux, n'ont pu que constater une certaine « inertie » courant 2022 et une interruption totale des travaux en 2023. Selon Gabriel Baulieu, le 1er vice-président de Grand Besançon Métropole, il a fallu attendre le mois de juin pour qu'Orange « avoue qu'il n'avait plus de prestataire ».

L'opérateur de son côté explique que le contrat de son sous-traitant a pris fin il y a un an, en décembre 2022. Il a ensuite fallu trouver un nouveau partenaire, lequel (NGE) a ensuite dû « s'approprier la zone à travailler » et réaliser « les études nécessaires aux raccordements ». Au final, selon Gabriel Baulieu, les travaux n'avaient toujours pas redémarré fin 2023.

Nouvelle réunion en début d'année

Une réunion a cependant eu lieu en novembre dernier entre Orange et GBM. Une autre est prévue, « sans doute en janvier » : les élus espèrent y apprendre le « plan d'action » de l'opérateur et obtenir de sa part un engagement à rendre compte de l'avancée des travaux. Lesquels devraient s'étaler sur les deux prochaines années.

Un projet d'accord conclu fin 2023 entre le gouvernement et Orange allège en effet les contraintes du groupe, soit un objectif de couverture ramené à 98,5 % et une échéance repoussée à fin 2025.

● C.M.

*Les quinze communes qui ont intégré Grand Besançon Métropole au 1er janvier 2017 sont « fibrées » par un autre opérateur. Toutes appartenaient en effet au périmètre du Smix, le Syndicat mixte Doubs Très haut débit, créé en 2014.

Le déploiement du très haut débit se poursuit dans le Grand Besançon mais les travaux ont pris du retard : au 1er décembre 88 270 logements étaient éligibles à la fibre dans le périmètre « Orange » de l'agglomération. Photo Ludovic Laude

5

Le nombre de communes qui affichent un taux de logements éligibles à la fibre de moins de 70 %. Il s'agit de Besançon (66,8 %), Osselle-Routelle (63 %), Morre (62.4 %), Pugey (58 %) et Mazerolles-le-Salin (48.6 %).

Le cas spécifique de l'hyper centre bisontin

Le déploiement de la fibre se fait lentement dans la Boucle. Très lentement. Moins de 15 % des locaux y sont actuellement éligibles à la fibre. Le fait est connu. Les raisons du retard aussi, et notamment la principale d'entre elles : la nécessité de préserver le patrimoine. Dès le départ, les élus et l'architecte des bâtiments de France sont en effet tombés d'accord sur un point : profiter de l'extinction des réseaux cuivrés de téléphone prévue en 2030 pour retirer tous les câbles qui sont en façade.

Résultat : Orange ne doit installer ni réseaux ni coffrets apparents. Une donnée qui rend l'installation du très haut débit plus compliqué. Car si l'opérateur ne peut pas aller en façade, il doit trouver un autre chemin (l'une des armoires du centre-ville a ainsi été installée sous le kiosque de Granvelle en 2022).

Les syndics de copropriétés doivent donner leur accord

Autre sujet complexe : les syndics de copropriétés qui doivent donner leur accord pour les travaux dans les immeubles. Des démarches qui prennent du temps. L'opérateur Orange fait savoir qu'il est confronté « à 5 000 refus tiers » dans le périmètre GBM : des « refus ou non-réponses » de syndic ou bailleur.

« Ces refus entraînent souvent d'autres foyers et locaux professionnels dans l'impossibilité d'accéder à la fibre ».

L'armoire - c'est-à-dire le point de mutualisation de zone - installée sous le kiosque de la place Granvelle. Photo d'archive Ludovic Laude

Aux yeux des élus de Grand Besançon Métropole, il est en tout cas important qu'Orange redouble d'efforts pour déployer la fibre en même temps dans la Boucle et dans les autres parties de l'agglomération. Pas question, en somme, de « faire le plus facile et de délaisser encore pendant des mois l'hypercentre » selon Gabriel Baulieu, le 1er vice-président de la communauté urbaine.

« Un premier chantier concernant les rues Battant et Petit Battant est à l'étude »

De son côté, l'opérateur précise qu'un « premier chantier concernant les rues Battant et Petit Battant est à l'étude ».

● C.M.

Déploiement de la fibre : Mazerolles-le-Salin, commune la plus mal « lotie » de l'agglo

C'est peu de dire que le maire de Mazerolles-le-Salin attend avec impatience que la fibre soit entièrement déployée dans sa commune : le village, soit 200 habitants, est le plus mal loti de Grand Besançon Métropole si l'on en croit les données communiquées par la communauté urbaine. Le taux « raccordable » est de moins de 50 % (soit, exactement, 48,6 % en octobre dernier).

Un niveau de couverture qui passe mal au niveau des administrés : « On me demande où en est la fibre quasiment toutes les semaines, témoigne Daniel Paris, le maire de Mazerolles-le-Salin. C'est normal, avec le développement du télétravail, ce type d'équipement est indispensable de nos jours. Les gens sont au-delà du ras-le-bol ».

Le problème, c'est qu'ici comme ailleurs, l'édile n'a pas la main. Comme dans une grande partie de l'agglomération, c'est l'opérateur Orange qui doit procéder au déploiement du très haut débit (il s'y est engagé dans le cadre d'un appel à manifestation d'intention d'investissement il y a plus de dix ans). Or les travaux ont pris beaucoup de retard. « On nous avait promis que la fibre serait déployée au 31 décembre 2021. Finalement une partie du village a été fibrée mais tout s'est arrêté : à partir de fin juin 2022 on n'a plus vu personne travailler sur le secteur. Ça fait un an et demi ! »

Mazerolles-le-Salin : le taux « raccordable » y est de 48,6 %. Photo Arnaud Castagné

L'élu raconte avoir eu le plus grand mal à avoir des réponses à ses questions. Il a su finalement qu'Orange n'avait plus de sous-traitant depuis des mois, ce qui expliquerait le retard pris. « Maintenant on nous dit que l'opérateur s'engage à tout fibrer au plan national d'ici le 31 décembre 2025. Ça fait encore deux ans ! Ce n'est pas acceptable à mon sens. Ce qui me gêne beaucoup c'est que je n'ai aucune visibilité sur l'avenir. Moi, ce que je veux, c'est un calendrier et surtout une date précise de déploiement dans ma commune, le plus tôt possible. »

Il compte beaucoup sur la réunion entre Orange et GBM prévue en janvier. Il sait que les élus ont demandé un planning et que l'opérateur a désigné un nouveau sous-traitant. « J'espère qu'ils vont mettre les bouchées doubles, voire triples. »

En attendant, il a consacré une large partie de son bulletin communal de fin d'année à la question. Son texte finit sur une lueur d'espoir : selon Laurent Croizier, le député de la circonscription un accord a en effet été trouvé entre l'État et Orange. Grand Besançon Métropole, « faisant partie des 55 EPCI » (établissements publics de coopération intercommunale, N.D.L.R.) « les plus en retard », bénéficierait « d'un rattrapage prioritaire du déploiement de la fibre avec pour objectif la fin 2024 ».

● **C.M.**

Réseau fibre : l'implantation d'un opérateur « de gros » dans l'agglomération

À l'heure de l'arrêt programmé du réseau cuivre (ADSL), Covage a pour objectif d'adresser 100 % des entreprises en France métropolitaine. Photo Covage

Un réseau « professionnel » se déploie en parallèle de celui destiné aux particuliers : une offre dédiée aux entreprises - la fibre, en gros, n'est pas mutualisée comme c'est le cas dans le cadre de la FTTH, la fibre optique jusqu'au domicile.

45 km de fibre

La société Covage, qui fait partie du groupe Altitude, intervient dans ce domaine. C'est un « opérateur de gros » : il fournit de l'infrastructure aux opérateurs commerciaux qui « adressent » directement les entreprises et leur proposent un panel de services.

Covage a déployé son réseau dans le périmètre de l'agglomération en 2023 : « On a tiré 45 kilomètres de fibre optique, résume Christophe Henriot, le directeur de concessions Sud Bourgogne Networks Covage. Le chantier lancé en mai dernier, s'est achevé en novembre ».

Le réseau couvre 13 communes : Besançon, Beure, Chalezeule, Châtillon-le-Duc, École-Valentin, Franois, Miserey-Salines, Pirey, Pouilley-les-Vignes, Serre-les-Sapins, Tallenay et Thise. Soit « plus de 5 000 entreprises éligibles ».

« L'arrivée de Covage est synonyme de dynamisation de la concurrence sur ce marché très « verrouillé » car dominé par un, voire deux opérateurs majeurs

« L'arrivée de Covage est synonyme de dynamisation de la concurrence sur ce marché très « verrouillé » car dominé par un, voire deux opérateurs majeurs », souligne un communiqué de l'entreprise. Bref, un nouvel acteur et une offre plus variée qui serait bénéfique aux entreprises.

Lesquelles seraient un peu à la traîne en France : selon le dernier sondage réalisé en juillet par l'IFOP pour Covage et Infranum, 37 % des entreprises ne sont pas encore reliées. Et le rythme de la croissance ralentit : +15 % en 2023, contre +49 % l'année précédente. En clair : les entreprises ne migrent pas vers la fibre au fur et à mesure qu'elles y sont raccordables.

● **C.M.**

« Maintenant on nous dit que l'opérateur s'engage à tout fibrer au plan national d'ici le 31 décembre 2025. Ce n'est pas acceptable à mon sens. Ce qui me gêne beaucoup c'est que je n'ai aucune visibilité sur l'avenir. »

Daniel Paris, maire de Mazerolles-le-Salin.